

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME 12679

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Place Jourdan 58 - 61

Objet de la demande : placer une terrasse dans l'espace public, séparée en deux zones pour une surface totale de 88m²

Nature de l'activité principale :

Périmètre et zone :

PRAS : liserés de noyau commercial, zones d'habitation, zones d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE), espaces structurants

PPAS dénommé blocs 532 et 534 délimités par la place Jourdan, les rues Gray et de l'Etang, la Chaussée de Wavre et la rue du Maelbeek approuvé par arrêté royal en date du 26/07/1983.

Motifs principal(aux) de l'enquête :

- application des articles 1 et 3 du règlement communal d'urbanisme sur l'ouverture et l'extension de certaines activités commerciales entré en vigueur le 7 novembre 1999

L'enquête publique se déroule du 29/05/2026 au 12/06/2026.

La réunion de la commission de concertation est fixée au mardi 23 juin 2026, à l'administration communale. Seules les personnes formellement invitées y seront admises.

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier complet de la demande peut être consulté :

- **en ligne** : <https://openpermits.brussels/>

- si la consultation en ligne n'est pas possible, consultation sur rendez-vous à prendre au 02/627 27 58.

Les avis d'enquête publique ainsi que l'ordre du jour de la Commission de Concertation peuvent également être consultés sur le site etterbeek.brussels

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues par email : urbanisme@etterbeek.brussels ou téléphone au 02/ 627 27 58.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées par courrier électronique (urbanisme@etterbeek.brussels) ou par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante : – avenue des Casernes 31/1 à 1040 ETTERBEEK **au plus tard le 12/06/2026** ou, si ce n'est pas possible, oralement sur rendez-vous.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins, à être entendue par la Commission de Concertation.

A Etterbeek, le 13/05/2026

Par le Collège :

La Secrétaire communale,,
Annick PETIT

Le Bourgmestre,
Vincent DE WOLF

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la commune sur ledit dossier.